

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 20 mai 2022  
N° 26 / 2022

Conseillers en exercice : 15 L'an deux mil vingt-deux, le vingt mai, à vingt heures trente, le Conseil  
Présents : 13 Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance  
Pouvoir(s) : 2 ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la  
Absent(s) excusé(s) : 2 présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.

Votants : 15

Présents : Mesdames, Messieurs Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ALBARET,  
Alain ANDRIEUX, Béatrice ANTONY, Bernadette ANTONY, Isabelle AVENEIN-  
DECHAMBRE, Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, Jean-Paul BERTHET,  
Martine BERTRAND, Paul CHALVET, Daniel MALLET, Romain MALLET et  
Matthieu VILLENEUVE.

Absents excusés : M. Guillaume CASTEL et Mme Angélique GERBERT.

Pouvoirs : Guillaume CASTEL donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.

Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.

Secrétaire de séance : Daniel MALLET.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 14/06/2022  
et que la convocation avait été faite le 14 mai 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14/06/2022

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE AS n° 1/2022 \_ BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
R 74121 : Dotation de Solidarité Rurale				87.925 €
R 74127 : Dotation Nationale de Péréquation			2.280 €	
<b>TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation</b>			<b>2.280 €</b>	<b>87.925 €</b>
D 60612 : Electricité		13.500 €		
<b>TOTAL D 011 : charges de gestion générale</b>		<b>13.500 €</b>		
D 022 : Dépenses imprévues		12.000 €		
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues</b>		<b>12.000 €</b>		
D 023 : Virement à la section d'investissement		60.145 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>60.145 €</b>		
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>85.645 €</b>	<b>2.280 €</b>	<b>87.925 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				60.145 €
<b>Opérations financières</b>				
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>				<b>60.145 €</b>
D 020 : Dépenses imprévues		28.369 €		
<b>Opérations financières</b>				
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues</b>		<b>28.369 €</b>		

PREFECTURE DU CANTAL  
Date de réception de l'AR: 14/06/2022  
015-211501887-20220520-DE\_2022\_26-DE

D 2188-907 : Autres immobilisations corporelles		3.500 €		
<b>Opération 907 : Acquisitions</b>		<b>3.500 €</b>		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>				
D 2315-98 : Instal., mat. et outil. techniques		28.276 €		
<b>Opération 98 : Voiries intérieures des villages</b>		<b>28.276 €</b>		
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>				
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>60.145 €</b>		<b>60.145 €</b>

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.  
 Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
 Jean-Jacques MONLOUBOU

